

**SANTE AU TRAVAIL ET MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ; PLACE DU  
MEDECIN DU TRAVAIL ( Drs. BOUGRINI, JEANCOLAS, STREIFF)**

AMETRA 1 rue Marie-Anne de Bovet 57000 METZ

L'environnement n'a pas été jusqu'à aujourd'hui pris en considération dans nos réunions, symposiums ou autres, sauf aux journées nationales de Nantes, en 1992, où l'on dénonçait le peu d'intérêt des entreprises pour l'environnement et leur manque de volonté à l'intégrer dans leur évolution.

Depuis cette date, les mentalités ont bien changé. Le respect de l'environnement est devenu une valeur essentielle de l'éthique et de la culture d'entreprise. La dépense nationale de protection de l'environnement a progressé de 5,1% en un an. En juillet 1998, l'on dénombrait 177 entreprises françaises certifiées Iso 14001 ; en mars 1999 leur nombre est passé à 238. C'est dire la vitesse à laquelle l'environnement devient prioritaire ou l'une des priorités du management. Les aspirations des populations vont dans le sens d'une amélioration de la qualité de la vie, de recherche du naturel, du bio, d'assainissement des atmosphères. Les mises en garde des scientifiques font leur chemin et amènent, tant les politiques que les privés à une prise de conscience de l'importance de produire propre.

Alors les entreprises se mettent au diapason et entreprennent, en nombre nous l'avons dit, des démarches de management environnemental afin de se mettre d'une part en règle avec la réglementation, réduire les coûts et d'autre part, afin de conforter ou améliorer une image d'entreprise responsable. Pierre Labasse n'écrit-il pas dans un récent ouvrage : « une entreprise qui agit pour la préservation de l'environnement agit en fonction de la conception qu'elle se fait de ses responsabilités vis-à-vis de la société et de la vision qu'elle a de l'avenir souhaitable pour tous. Un tel comportement reflète une valeur authentique de civisme, qui est en parfaite concordance avec les aspirations de la population et donc de ses salariés ». Parfois, des demandes de la clientèle obligent l'entreprise à modifier ses comportements : l'exemple en est donné par une imprimerie fabriquant des étiquettes pour l'industrie alimentaire contrainte d'employer des solvants sans risque en cas de contamination des aliments par la colle des étiquettes.

Dans le cadre de cet engouement nouveau, le médecin du travail a-t-il sa place ? Doit-il être spectateur –éventuellement conseiller passif – ou un acteur dynamique dans la mise en place de cette nouvelle donne ? En a-t-il le pouvoir et le savoir ? Comment peut-il répondre à la préoccupation environnementale de l'entreprise ?

Si l'on veut définir l'environnement, c'est l'action d'environner, d'être autour mais c'est aussi le résultat de cette action. Alors l'environnement du salarié, c'est bien entendu, l'espace qui entoure son poste de travail, mais c'est aussi l'entreprise et plus largement encore au-delà de l'enceinte de l'usine. L'on voit bien qu'il est impossible de mettre des barrières isolant ou séparant hermétiquement les entités les unes par rapport aux autres. Le salarié justifie de la double appartenance à la population générale et à la communauté de l'entreprise à laquelle il est attaché. D'une manière simpliste nous pourrions dire : « Tout ce qui est bon pour le salarié l'est aussi pour la population générale et inversement d'ailleurs ».

C'est à partir de ce postulat, si je puis dire, que se décline et s'articule le rôle du médecin du travail dans le management environnemental. Le médecin est tout à fait concerné par les problèmes environnementaux des postes et des entreprises.

Pourtant, force est de constater que le médecin du travail n'est pas forcément associé à la démarche de management environnemental ; il la découvre souvent à posteriori.

En effet, si son rôle est bien établi dans la surveillance des nuisances au poste de travail, la gestion du risque environnemental ne fait pas, à priori, partie des missions que le législateur lui a attribuées. La réglementation actuelle stipule que le médecin du travail est le conseiller de l'employeur, notamment en ce qui concerne toutes nouvelles techniques de production, l'amélioration des conditions de travail etc. Mais, est-on en droit d'inclure dans ce « notamment » l'environnement global de l'entreprise, c'est-à-dire aussi bien les rejets chimiques – qui peuvent s'avérer polluants- ou physique –on pense bien sûr au bruit- que toutes les nuisances qui peuvent atteindre le voisinage immédiat de l'entreprise à court terme aussi bien qu'à long terme (tout le monde a à l'esprit la décharge de Montchanin ou plus près de nous les affaissements miniers d'Auboué).

Cependant une évolution se dessine :

- tout d'abord l'arrêté du 7 février 97 concernant les fiches de données de sécurité fait apparaître une rubrique d'informations écotoxicologiques qui a pour but d'indiquer les effets prévisibles d'une substance ou d'une préparation sur l'environnement.
- ensuite, dans le discours de Madame Aubry devant le conseil supérieur des risques professionnels du 25 février 99, celle-ci associe à plusieurs reprises, prévention des risques professionnels et sécurité sanitaire et environnementale. En effet, dit-elle : « On doit avoir un regard plus large, car au-delà de la sécurité, il s'agit de prendre en compte l'impact des risques physiques, chimiques ou biologiques sur les conditions de vie des salariés, de leurs proches mais également des tiers ».

De plus, le médecin du travail n'a-t-il pas déjà intégré dans sa culture médicale des éléments de toxicologie industrielle qui se recoupent avec les données sur l'impact environnemental des toxiques ?

En outre, la médecine environnementale n'a pas de méthodologie propre. Elle s'appuie sur les valeurs de référence du milieu professionnel, aux relations dose-effet établies sur des populations de travailleurs exposés. Par exemple, les échelles de niveaux de bruit édifiées en milieu de travail ont été à la base des normes environnementales ; les divers arrêtés municipaux et départementaux s'appuient sur les textes particuliers réglementant les niveaux sonores professionnels. L'on note bien alors l'apport de la médecine du travail dans la connaissance et dans la prévention des risques environnementaux.

Par ailleurs, les démarches de management environnemental mises en œuvre dans une entreprise peuvent impliquer des modifications positives ou négatives au poste de travail. En recouvrant un atelier afin d'éviter des rejets malodorants ou toxiques pour le voisinage, n'obtient-on pas un confinement de celui-ci et donc une augmentation des concentrations atmosphériques des toxiques au poste de travail ? Mais il est vrai que cette préoccupation environnementale passe bien souvent également par une adaptation du process industriel afin de répondre aux nouvelles normes que l'on nous a exposées ce matin. La norme dit qu'il convient d'adopter les

meilleures technologies disponibles. Elle demande d'identifier les opérations à risques et de les maîtriser. De cette manière, nous pouvons dire, que la démarche en faveur de l'environnement a un effet majoritairement positif sur les postes de travail, comme le montreront les témoignages d'entreprises. De plus, la norme environnementale présentée ce matin présente de nombreuses similitudes avec la sécurité au travail : il est notamment exigé de l'entreprise la mise en place de procédures pour surveiller et mesurer les principales caractéristiques de ses opérations et activités.

**L'objectif à long terme des systèmes de management environnementaux n'est-il pas d'englober les aspects qualité, environnement, hygiène et sécurité ?**

Tous ces arguments : prise en compte de la santé globale des salariés avec leur environnement, compétence toxicologique du médecin du travail, influence du management environnemental de l'entreprise sur le poste de travail doivent amener le médecin du travail à inclure dans son rôle de conseil des informations sur l'impact environnemental du comportement de l'entreprise. Le champ d'intervention de la médecine du travail couvre en priorité depuis son origine, la prévention tertiaire en évoluant au fil des années vers la prévention secondaire. Depuis 85, l'OIT conseille l'orientation vers plus d'interventions en prévention primaire qui vise les facteurs de risques aux poste et dans l'environnement. On ne peut séparer l'évaluation et la maîtrise des risques au poste de travail de ceux de l'environnement.

Pour reprendre Madame Aubry : « Les problèmes de santé au travail peuvent être des alertes pour la santé de la population en général et constituer un signal d'alarme pour les acteurs de la prévention des risques professionnels ». L'Institut de veille sanitaire récemment mis en place semble également avoir un rôle essentiel dans la surveillance des impacts croisés santé-travail, traduisant une volonté de rapprochement entre santé publique et santé au travail.

Le médecin du travail doit donc s'intéresser à l'impact de la production de l'entreprise sur la santé des salariés, mais également sur la santé des populations environnantes. Il lui faut donc participer à l'évaluation des risques professionnels et en cerner les conséquences environnementales. Mais, le médecin du travail demeure le généraliste du travail et de sa pathologie –si je puis dire- et ne saurait être un spécialiste en toutes disciplines ; aussi, cette évaluation passe nécessairement par un élargissement des compétences, c'est-à-dire par la pluridisciplinarité. Cela permettra à l'équipe d'intervenir en amont, au moment même de la conception du process, c'est-à-dire dans une logique de prévention primaire. L'on réalisera ainsi une prise en compte globale de l'environnement. D'où l'intérêt pour l'entreprise d'associer l'équipe de santé au travail aux démarches de certification environnementale. Celle-ci veillera plus particulièrement à étudier l'influence des modifications proposées sur le poste de travail. A cette réflexion, seront associés les différents acteurs de prévention de l'entreprise.

En fait nous pouvons dire que le rôle du médecin en matière d'environnement se décline selon trois axes : dans un premier temps

- participer à la sensibilisation de l'entreprise à l'environnement
- connaître et suivre l'évolution d'une démarche en management environnemental
- inclure le souci de l'environnement dans les habitudes de travail, dans l'étude des postes de travail.

Le médecin est un maillon de prévention des risques à l'encontre de l'homme et de son environnement.

Il est par ailleurs utile de rappeler que le médecin du travail a un devoir d'information des salariés comme de tous les acteurs de l'entreprise et qu'ensemble ils doivent apprendre à intégrer les manières d'agir pour préserver leur santé comme celle de leurs proches. Comme le disait Mairiaux aux dernières journées du CISME : « la pédagogie de l'éducation pour la santé dépasse la simple transmission de connaissance pour développer le désir et la capacité d'agir en faveur de la santé, non seulement sur soi-même, mais aussi dans son milieu de vie ».

En cette période quelque peu charnière, où toutes les suppositions quant à l'avenir de la médecine du travail sont permises, où tous les courants circulent, je me permets d'ajouter ceci : C'est une question que je laisserai à votre réflexion. La médecine du travail doit - elle rester une discipline purement médicale, ou le champ de notre action doit-il s'ouvrir aux préoccupations de l'entreprise ? L'évolution des systèmes managériaux des entreprises, les directives européennes, tout est en faveur d'un système de santé au travail pluridisciplinaire. Inutile de vous rappeler mon attachement à la notion de partenariat avec l'entreprise. Mais, aux médecins à savoir à présent la voie qu'ils veulent prendre : s'engager dans la modernité de notre profession ou camper sur des acquis qui vont les pousser petit à petit à rester dans leur cabinet et à s'exclure d'eux mêmes du monde de l'entreprise. Notre prise de position vis à vis de la préoccupation environnementale en est un exemple.

Nous vivons dans un système hyper industriel où les flux de matière et d'énergie continuent à augmenter de plus belle. Les traditionnelles remises en cause du système industriel, dominées par les questions de pollution et d'épuisement des ressources ne suffisent plus. Une approche nouvelle, plus large est en train d'émerger : l'écologie industrielle. Le champ est vaste et nous nous sommes contentés aujourd'hui de vous présenter des organismes utiles et de vous donner quelques pistes pour permettre à ceux qui le désirent de s'impliquer dans cette démarche.